



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères  
**Direction du droit international**

CH-3003 Berne

**Par courriel**

Mme Ximena Hinrichs Oyarce, Greffière par intérim  
Am Internationalen Seegerichtshof 1  
22609 Hambourg  
Allemagne

Berne, le 16 août 2019

***Deuxième rapport sur les mesures conservatoires prescrites par le Tribunal le 6 juillet 2019 dans l'affaire du navire « San Padre Pio »***

Madame la Greffière,

La Confédération suisse soumet par la présente son deuxième rapport, conformément à la lettre du Greffier du 31 juillet 2019 concernant la prorogation du délai de présentation par les parties du deuxième rapport sur les mesures conservatoires prescrites par le Tribunal du droit de la mer le 6 juillet 2019.

Depuis son premier rapport daté du 22 juillet 2019, la Confédération Suisse examine diligemment les conditions imposées par l'ordonnance rendue par le Tribunal le 6 juillet 2019, et des discussions internes et externes intenses la concernant sont en cours. La Confédération suisse renouvelle au Tribunal ses assurances qu'elle continuera de collaborer étroitement avec le Tribunal et le Nigéria, comme elle l'a indiqué dans sa note diplomatique du 15 août 2019 sur la présente affaire concernant le navire « San Padre Pio ».

Je vous prie d'agréer, Madame la Greffière, les assurances de ma haute considération.

La Directrice  
Direction du droit international,  
Agent de la Confédération suisse

(signé)

Corinne Cicéron Bühler

Directorate of International Law DIL  
Corinne Cicéron Bühler  
Kochergasse 10, CH-3003 Bern  
Tel. +41 58 462 35 96, Fax +41 58 464 90 73  
corinne.ciceron-buehler@eda.admin.ch  
www.eda.admin.ch